

Envoyé en préfecture le 28/10/2024

Reçu en préfecture le 28/10/2024

Publié le 29/10/2024

ID : 056-215600834-20241024-D202410009-AR



## Les territoires s'engagent pour la nature en Bretagne

# Dossier de renouvellement de candidature 2024



**Date limite de réception des dossiers : 15 octobre 2024**

**Contact : [annehelene.ledu@biodiversite.bzh](mailto:annehelene.ledu@biodiversite.bzh)**

**Vous avez été reconnu « Territoire engagé pour la nature » pour une durée de trois ans, votre reconnaissance arrivant à son terme, vous souhaitez renouveler votre engagement en faveur de la biodiversité pour une nouvelle période de reconnaissance.**

**Le collectif régional composé de l'État (représenté par la DREAL Bretagne), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Région Bretagne, l'Agence Bretonne de la Biodiversité et en associant l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les Départements des Côtes d'Armor, du Finistère et d'Ille-et-Vilaine vous invite à compléter le présent formulaire simplifié.**

Ce questionnaire vise trois objectifs :

- Evaluer et faire un suivi des actions mises en œuvre dans le cadre de votre reconnaissance (fiches actions présentées dans le dossier de demande de reconnaissance 2021-2024)
- Tenir informé le collectif régional des actions réalisées et/ou projets initiés au cours de ces trois dernières années, au-delà du programme d'action à l'origine de votre reconnaissance « Territoires engagés pour la nature »
- Renouveler votre reconnaissance au travers de la présentation d'un nouveau programme d'actions à trois ans, en présentant au minimum **4 nouvelles actions dont une consacrée aux Solutions d'Adaptation Fondées sur la Nature.**

Il est organisé en 4 parties :

- 1- Évaluation du précédent programme d'actions TEN 2021-2024**
- 2- Bilan 2021-2024 au-delà des actions du programme TEN**
- 3- Votre collectivité en quelques points**
- 4- Renouvellement de la candidature pour 2024-2027**

# ÉVALUATION DU PRÉCÉDENT PROGRAMME

## D' ACTIONS TEN 2021-2024

Merci de compléter un tableau par fiche action déposée. Si certaines actions le justifient, vous pouvez les regrouper pour compléter les tableaux de suivi.

<b>Fiche action N° :</b>	1
<b>Intitulé :</b>	Réduction de l'éclairage public
<b>Budget :</b>	0€
<b>Financements :</b>	<input type="checkbox"/> DREAL/État <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> OFB <input type="checkbox"/> Région <input type="checkbox"/> Autres, précisez :....
<b>Etat d'avancement :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> Finalisée en partie <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Retardée <input type="checkbox"/> En attente <input type="checkbox"/> Abandonnée
Si l'action n'a pas été finalisée, précisez les raisons :	
<p><b>Indicateurs de résultats :</b>                  Renseignez les indicateurs mentionnés dans la fiche action de votre dossier de candidature TEN.</p> <p>Les horaires d'extinction de l'éclairage public ont été modifiés comme suit :                  Centre-ville : 22h45-5h45 (dimanche au jeudi) / 1h30-6h30 (vendredi au samedi)                  Lotissements &amp; axes routiers : 22h45-5h45 (dimanche au jeudi) / 1h-7h (vendredi au samedi)                  Quartier Kerihouais : 22h45-5h45 (dimanche au jeudi) / pas d'extinction du vendredi au samedi.</p> <p>Une coupure totale de l'éclairage public a été mise en place pour la période estivale du 1er mai au 31 août inclus. En parallèle, un projet ambitieux de remplacement des lanternes au sodium, très énergivores, par des points lumineux au LED suit son cours.</p> <p>Réduction de la consommation d'électricité de 22% en 2023 (505 698kWh) par rapport à 2022 (647 000 kWh).</p> <p><i>Bilan de l'action plus détaillé en pièce-jointe</i></p>	
<p><b>Points forts de la réalisation du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atténuation de la hausse de la facture d'énergie</li> <li>- Retours constructifs des administrés concertés : aménagements de la mesure sur certains lieux de la Ville mais aussi des retours souhaitant voir la mesure poursuivie en dehors de la période estivale.</li> <li>- Retour d'expérience sur le site de l'ABB : <a href="https://biodiversite.bzh/nouvelle/territoires-trame-noire-sobriete-energie/">https://biodiversite.bzh/nouvelle/territoires-trame-noire-sobriete-energie/</a></li> </ul>	

<b>Fiche action N° :</b>	2
<b>Intitulé :</b>	Mise en œuvre de fauche tardive et de prairies naturelles
<b>Budget :</b>	Intégré au budget annuel / temps agent
<b>Financements :</b>	<input type="checkbox"/> DREAL/État <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> OFB <input type="checkbox"/> Région <input type="checkbox"/> Autres, précisez : Ville d'Hennebont
<b>Etat d'avancement :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> Finalisée en partie <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Retardée <input type="checkbox"/> En attente <input type="checkbox"/> Abandonnée
Si l'action n'a pas été finalisée, précisez les raisons :	
<p><b>Indicateurs de résultats :</b>                  Renseignez les indicateurs mentionnés dans la fiche action de votre dossier de candidature TEN.</p> <p>La mise en œuvre de la fauche tardive et de prairies naturelles sur la commune a permis de faire émerger une autre manière de travailler.</p> <p>La population a été sensibilisée à l'aide de panneaux explicatifs pour partager l'intérêt de la démarche pour favoriser la biodiversité.                  Le service environnement, espace vert et propreté s'est également doté de moyens techniques adaptés pour entretenir.</p> <p>Les effets ont été rapidement visibles avec une densification des plantes et de l'inventaire au m<sup>2</sup>.</p> <p><i>Vous pouvez joindre un bilan de l'action si vous le souhaitez</i></p>	
<b>Points forts de la réalisation du projet :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une gestion évolutive : rotation des parcelles concernées tous les 3 à 5 ans.</li> <li>- Et qui s'adapte aux besoins : les parcelles concernées actuellement (espace enherbé de Kerlivo, parcelle de Kerlano, ...) peuvent être gérées différemment selon l'activité.</li> </ul>	

<b>Fiche action N° :</b>	3
<b>Intitulé :</b>	Désimperméabilisation de la cour de l'école Jean Macé
<b>Budget :</b>	135 000€ (collectivité : 90 300€ ; Région & OFB : 14 700€ ; Fondation « Breizh Biodiv » : 30 000€)
<b>Financements :</b>	<input type="checkbox"/> DREAL/État <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input checked="" type="checkbox"/> OFB <input checked="" type="checkbox"/> Région <input checked="" type="checkbox"/> Autres, précisez : Ville d'Hennebont
<b>Etat d'avancement :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> Finalisée en partie <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Retardée <input type="checkbox"/> En attente <input type="checkbox"/> Abandonnée
Si l'action n'a pas été finalisée, précisez les raisons :	
<p><b>Indicateurs de résultats :</b>                  Renseignez les indicateurs mentionnés dans la fiche action de votre dossier de candidature TEN.</p> <p>L'objectif fixé en 2021 était de déminéraliser la cour à 50% minimum, cet objectif a été dépassé avec une débitumisation de 55% et l'utilisation de matériaux drainants pour certaines surfaces aménagées (copeaux de bois, pavage, mélange terre-pierre enherbé).</p> <p>Sur l'école maternelle, 490m<sup>2</sup> d'enrobés sur 824 ont été supprimés                  Sur l'école primaire, 878m<sup>2</sup> d'enrobés sur 1992m<sup>2</sup> ont été supprimés</p> <p><i>Voir bilan de l'action en pièce-jointe</i></p>	
<p><b>Points forts de la réalisation du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Co-construction du projet avec l'ensemble des usagers</li> <li>- Une démarche qui adresse différents enjeux : îlot de fraîcheur, sensibilisation des écoliers, diversification de la cour d'école, bien-être des enfants, continuité écologique, ...</li> <li>- Un projet réalisé en régie entre le printemps 2021 et l'été 2023, et une dynamique qui va se poursuivre sur les autres écoles de la commune.</li> </ul>	

# BILAN 2021-2024 au-delà des actions du programme TEN

Les réponses à apporter aux questions suivantes correspondent aux actions réalisées ou engagées **au cours des 3 dernières années en dehors des actions TEN.**

## A. Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement :

**Votre collectivité a-t-elle mené des actions en faveur de l'amélioration des connaissances ?** (*Synthèse de données, Atlas de la Biodiversité Communale/Intercommunale, étude des continuités écologiques/TVB, cartographie des habitats naturels, études faune flore, cartographie des EEE, inventaire des zones humides...*)

Cartographie recensant les 15 lavoirs de la commune et leurs cours d'eau.

Les oiseaux nicheurs du parc Saint Hervé (Données 2018-2022 et inventaire 2023) – Jean-Pierre Ferrand, Bretagne vivante (juin 2023).

En autonomie :

Inventaire-atlas de la faune sauvage d'Hennebont 2018-2022, Jean-Pierre Ferrand et Arnaud Guillas (2023)

La faune sauvage du haras d'Hennebont (Premières données, 2018-2020), Jean Pierre Ferrand et Arnaud Guillas (juin 2023)

**Votre collectivité a-t-elle engagé ou amélioré ses politiques et démarches de planification en faveur de la biodiversité et d'intégration des solutions fondées sur la nature ?**

Précisez les mesures ou actions prises pour la biodiversité. (*PCAET, PAT, PAPI, Plan paysage, Plan de déplacement urbain, contrat de ville, SCoT, PLU ou PLUi, convention SAFER/EPF, politique foncière, projets d'aménagements, projets de construction, projets de voirie, éclairage public, désimperméabilisation des sols, îlots de fraîcheur, requalification de friche urbaine en espace de nature, programme de lutte contre l'érosion des sols, agro-écologie, création de micro-milieus, identification et préservation des habitats d'espèces en zone urbaine, gestion des eaux pluviales, gestion des eaux usées...*)

Démarche TETE (Territoire Engagé Transition Ecologique), engagée depuis 2020 :

-Vote d'un nouveau plan d'action sur la période 2024-2028 (CM du 28 mars 2024) : 8 axes, 23 fiches actions et 99 sous-actions pour répondre en transversalité aux enjeux de la transition écologique.

-Audit et labellisation 4 étoiles au printemps 2024, venant valoriser les efforts menés sur le plan d'action 2020-2024.

Désimperméabilisation de la cour de l'école Jean Macé (cf action 3) : 3 nouvelles écoles visées d'ici 2027.

## B. Maintenir et restaurer les espaces naturels et de la biodiversité locale

### **Votre collectivité a-t-elle réalisé des projets de gestion/restauration/renaturation d'espaces naturels ?**

*(restauration continuités écologiques/TVB, restauration de ZH, restauration de cours d'eau, restauration de mares, zones d'expansion de crues, programme de gestion des EEE, programme de plantation de haies, passages à faune et passe à poisson, effacement de seuil/barrage en rivière, maintien de la laisse de mer, réouverture de milieux...)*

Restauration de zones humides (Kerlois, Saint Piaux) avec Lorient Agglomération Travail de reméandrage des ruisseaux, fauche après juillet. En partie réalisé, avec une partie en écopaturage, et une partie plus difficile à traiter (présence massive de fougères).

Nombre de sites naturels appartenant ou gérés par la collectivité : (variable selon la définition, voir pièce-jointe)

Superficie en ha : 101

### **Votre collectivité met-elle en œuvre des actions de restauration de la trame noire en réduisant la pollution lumineuse ?** *(Labellisation « Villes et villages étoilés », extinction/limitation des temps d'éclairage sur tout ou partie de l'espace public, charte avec les commerçants et entreprises, modulation des niveaux d'éclairage, utilisation de lampes aux températures de couleurs préservant la santé humaine et la biodiversité...)*

Cf action n°1 : extinction de l'éclairage public sur les horaires suivants

Centre-ville : 22h45-5h45 (dimanche au jeudi) / 1h30-6h30 (vendredi au samedi)

Lotissements & axes routiers : 22h45-5h45 (dimanche au jeudi) / 1h-7h (vendredi au samedi)

Quartier Kerihouais : 22h45-5h45 (dimanche au jeudi) / pas d'extinction du vendredi au samedi.

Coupure totale du 1<sup>er</sup> mai au 31 août inclus.

Réflexion engagée sur les températures de couleur et l'orientation de d'éclairage au bord du Blavet (impact faune).

### **Quelles évolutions votre collectivité a-t-elle mises en place en faveur de la biodiversité dans la gestion de ses espaces verts ?** *(plan de gestion différenciée, utilisation d'essences végétales adaptées aux conditions locales, vivaces pour le fleurissement, végétalisation d'espaces urbains (pieds murs, toiture, façade), aménagement des cimetières, écopaturage, fauche tardive, intégration de*

*légumineuses, maintien de bois mort, utilisation de compost produit localement, encouragement à l'enherbement spontané, plantation de plantes mellifères, création de micro-milieus, paillage des plantations, récupération et utilisation d'eaux pluviales pour l'arrosage, intégration de la nature en ville...*

#### Poursuite de la démarche zéro phyto

Poursuite de la gestion différenciée initiée dans la commune depuis 2014 : 4 niveaux de gestion d'intervention, éco-pâturage, paillage organique ou minéral systématique des massifs, fauche tardive, fréquence de tonte moins importantes, hydro-ensemencement, végétalisation des cimetières, plantes couvre-sol, semis en pied de mur

Broyage des déchets du service entretien pour en faire des plaquettes bois-énergie, du paillage ou du compost.

Nombre d'espaces verts publics : 3 parcs (Kerbihan, Saint-Hervé, portion des Haras).

Superficie en ha : Bois naturels + bois urbains = 48Ha

**Quelles mesures votre collectivité a-t-elle mises en place en faveur de la prise en compte de la biodiversité dans les espaces privés ?** (*chartes, cahier des charges de lotissements, zones d'activités économiques, commerciales, industrielles, plan de gestion bocage, etc.*)

/

**Quel(s) programme(s) de protection d'espèces protégées ou menacées, ou d'espèces indicatrices du fonctionnement écologique des milieux, votre collectivité a-t-elle mis en place ?** (*protection des chiroptères ou nids d'hirondelles, aménagement de clochers d'église pour la nidification de la Chouette effraie, poissons migrateurs, pollinisateurs sauvages...*)

/



## C. Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales :

**Pour accroître la transversalité, votre collectivité a-t-elle mis en place des actions contribuant à l'implication et la montée en compétences des élus et des agents concernant la prise en compte de la biodiversité dans leurs missions et actions ?** *(programme de formation, programmes de suivis et d'observation naturalistes, chantiers participatifs, visites de terrain...)*

Dans le cadre de la démarche Cit'ergie (aujourd'hui TETE – CAE), la collectivité a sollicité ALOEN (Agence Locale de l'Energie), pour organiser 3 temps de sensibilisation sur les enjeux climatiques et environnementaux à destination des agents et des élus, en avril et mai 2022. Cette action a offert l'opportunité de développer une compréhension et une culture commune sur l'adaptation au changement climatique à l'ensemble de la collectivité.

**Votre collectivité a-t-elle mis en place des actions/outils de communication pour informer ses habitants de ses engagements en faveur de la biodiversité ?** *(espace dédié à la biodiversité sur site internet, documents d'information, article de presse, panneaux pédagogiques, lieu permanent de sensibilisation, conférences, participation active aux journées de campagne de protection de l'environnement...)*

Arborescence du site internet : Mon quotidien > Développement durable > Environnement

-Page « Economies d'énergies et d'eau » faisant le point sur les efforts de la collectivité  
-Page « Gestion différenciée, écopâturage, biodiversité » : livret explicatif & actualités

Pannonceaux : de labellisation TEN en entrée de ville, explicatif de fauche tardive, écopâturage, végétalisation du cimetière.

Contribution aux retours d'expériences sur le site de l'ABB :

<https://biodiversite.bzh/nouvelle/territoires-trame-noire-sobriete-energie/>

**Quelles actions contribuant à la sensibilisation, l'implication et la mobilisation des acteurs, votre collectivité a-t-elle réalisée ?** (*Sciences participatives, chantiers participatifs, conseil local de la biodiversité, budget participatif, végétalisation citoyenne, construction et pose de nichoirs, aide logistique, mise à disposition d'agents, subventions, relais d'informations...*)

Transversal :

En 2022, le service démocratie participative a été créé afin de professionnaliser, centraliser les projets en lien avec la participation des habitants sur la commune.

De 2022 à 2023, a été mis en place une la plateforme de participation recensant toutes les concertations en cours sur la Ville (jeparticipe.hennebont.bzh), permettant de proposer, de commenter et de voter lors des consultations comme pour le nom du parc Saint-Hervé, parc naturel acheté par la Ville. La concertation pour trouver puis voter le nom du parc a recueilli 537 votes.

Habitants :

Le service démocratie participative a été missionné en 2023 pour aller vers les habitants et animer des ateliers. Les deux grands dispositifs menés par le service sont le budget participatif de la Ville (47 idées de projets, 2 projets votés et 50 000€ de budget) et le panel citoyen dans le cadre du grand projet de dynamisation du centre-ville.

En 2023, le panel citoyen a recensé la participation de 296 de personnes, au cours de 7 rencontres.

Agriculteurs : pas de dispositif dédié

Scolaires : Le service démocratie participative accompagne le service Enfance & Jeunesse de la Ville dans les concertations menées dans leurs projets (végétalisation des écoles par le service Espace Vert, projet de service du service jeunesse, ...)

Entreprises : pas de dispositif dédié

Touristes : pas de dispositif dédié

Autres : Le service démocratie participative a également mis en place deux dispositifs, les nettoyages citoyens (mise à disposition de matériel de nettoyage pour les habitants), pour répondre à la demande citoyenne et aux situations observées par le service espace vert et propreté. Et un Challenge Photos sur la thématique « Hennebont Nature » a également été mis en place sur les 2 ans : pour répondre à l'enjeu de faire participer les citoyens (tout public) sur le sujet de l'environnement, de manière ludique à l'échelle de leur territoire. 27 participations au challenge ont été comptabilisées, les participants les plus contributifs ont reçu des lots en lien avec la biodiversité (un hôtel à insectes, une jardinière, une nuit à la maison des confesseurs, appartenant à la Ville, au bord du Blavet, au cœur du Haras d'Hennebont).

# VOTRE COLLECTIVITÉ EN QUELQUES POINTS

Nom de votre collectivité Mairie d'Hennebont

Nom du/de la Président(e) ou du/de la Maire DOLLÉ Michèle

Adresse du siège\* 13 Place Foch

Code Postal\* 56700

Ville\* Hennebont

Code INSEE 56083

Site internet de la structure\* <https://www.hennebont.bzh/>

## QUI PORTE LA CANDIDATURE TEN AU SEIN DE VOTRE COLLECTIVITÉ

### Élu(e) principalement en charge de la biodiversité ou des transitions écologiques :

Nom et Délégation :  
PONDAVEN Julian

Coordonnées (téléphonique et courriel) :  
06 73 21 06 66 / julian.pondaven@aliceadsl.fr

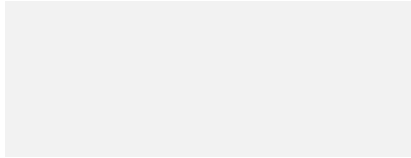
### Agent en charge du pilotage de la candidature :

Nom, fonction et direction de rattachement :  
LE DIRAISON Marc, chargé de mission transition écologique, Direction des Services Techniques et du Numérique

Coordonnées (téléphonique et courriel) :  
02 90 74 33 64 / 06 31 03 75 83 / mlediraison@mairie-hennebont.fr

Sous réserve de la validation de votre dossier par le jury régional et de son approbation par le Conseil d'administration de l'Agence bretonne de la biodiversité, vous vous engagez, pour bénéficier de la reconnaissance « Territoires engagés pour la nature », à mettre en œuvre dans un délai de 3 ans les actions présentées dans la troisième partie du présent dossier, à participer aux rencontres annuelles des TEN bretons, à respecter la charte de communication nationale du dispositif.

**Signature du/de la Maire, du/de la Présidente ou de l'élu.e référent.e.s :**



Votre collectivité se situe-t-elle, entièrement ou partiellement, dans le périmètre d'un Parc Naturel Régional ?

Non  Oui

Si partiellement, précisez le nombre ou le nom des communes concernées :

/

Si vous êtes concernés par un Parc Naturel Régional, avez-vous intégré les objectifs de la charte et contacté l'équipe du parc pour les informer de votre candidature ?

Non  Oui

Indiquez s'il y a eu des évolutions, ces 3 dernières années, dans les compétences de la collectivité liées à l'environnement et la biodiversité (par exemple GEMAPI...) :

/

Indiquez s'il y a eu des évolutions, ces 3 dernières années, dans la structuration des services liés à la biodiversité et à l'environnement (nouveaux services, regroupement, recrutement...) :

Départ début mai 2024 d'Aurélia Le Naour du poste de chargée de mission biodiversité  
Recrutement début juillet 2024 de Marc Le Diraison au poste de chargé de mission transition écologique

Votre collectivité a-t-elle engagé depuis ces 3 dernières années la révision de son document d'urbanisme ou bien transféré la compétence urbanisme à l'EPCI ?

/

Votre collectivité est-elle concernée par des mesures compensatoires liées à des atteintes à la biodiversité dans le cadre de projets soumis à l'application de la séquence « Évitez-Réduire-Compenser » :  Non  Oui

si oui pour quels projets :

/

Quels sont les principaux enjeux de biodiversité de votre territoire et pressions qui s'exercent sur celle-ci :

Les principales pressions qui s'exercent sur la biodiversité sont liées à l'urbanisation de la commune et aux réseaux de déplacement (voirie, voie ferrée).

Quelle est la dynamique en matière de consommation foncière sur les 3 dernières années ? (Indiquer les surfaces artificialisées et la vocation des espaces consommés)

La dynamique d'urbanisation est largement contenue : 0,5Ha de surfaces d'espaces naturels, agricoles et forestiers situés en zone U ou AU du PLU ont été consommés entre 2021 et 2023.

Ceci en lien avec l'objectif du Srdet sur le territoire du pays de Lorient de limiter à 304Ha au maximum la consommation du Pays d'ici à 2031.

Votre collectivité a-t-elle défini ou mis à jour un/des plan.s ou stratégie.s en faveur de la biodiversité ?

Mise à jour du plan d'action Territoire Engagé Transition Ecologique sur la période 2024-2028.

Votre collectivité a-t-elle développé de nouveaux partenariats pendant ces trois dernières années (*indiquez le nom des partenaires*) :

- Jean-Pierre Ferrand et Arnaud Guillas, naturalistes hennebontais sur les inventaires-atlas depuis 2022 avec la Ville.

Précisez les partenariats que vous avez maintenus/prolongés depuis votre précédente candidature :

Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 avec ALOEN (Agence locale énergie climat Bretagne sud).

# RENOUVELLEMENT DE LA CANDIDATURE POUR 2024-2027

Afin de compléter votre dossier pour le renouvellement de votre reconnaissance pour 2024-2027, nous vous demandons de compléter au moins, une fiche action par thématique d'intervention :

- **Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement**
- **Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale**
- **Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales**
- **Favoriser la résilience du territoire face au changement climatique grâce à la Nature**

Via ces fiches, vous vous engagez à conduire ces projets dans un délai de trois ans maximum. Si la mise en œuvre de votre projet va au-delà de cette période, vous devez préciser les phases du projet qui seront menées durant la reconnaissance afin de pouvoir procéder à l'évaluation de vos objectifs au bout des 3 ans.

*Cette fiche est à dupliquer pour chaque action que vous souhaitez déposer*

# FICHE ACTION

Cette action doit démontrer votre engagement en faveur de la biodiversité. Le choix de l'action illustrée peut traduire un effort particulier fait dans un domaine, une innovation locale, ou le caractère significatif d'un projet par rapport aux spécificités de votre territoire et de ses enjeux.

Lorsqu'il s'agit d'une opération d'aménagement (exemple : restauration de continuité écologique, etc.), merci de nous transmettre un plan ou un schéma si vous en avez un.

## Titre de l'action :

Affiner les trames vertes, bleues et noires sur le territoire de la commune

## Thématique de l'action (indiquer le chapitre concerné)

Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement

## Organisme /institution en charge de la mise en œuvre :

Ville d'Hennebont

## Services de la collectivité associés :

DSTN (Chargé de mission transition écologique, technicien SIG)

## Budget :

Temps agent  
Etude trame noire (en attente de chiffrage).

## Partenaires financiers :

## Partenaires techniques :

Lorient Agglomération, Bureau d'étude

## Date de début :

2025

## Date de fin :

2026

**Objectifs (1500 signes maximum) :**

La commune dispose de cartographies et d'analyses produites pour différents documents de planification territoriale (Scot, PLU), ainsi que différentes sources de données cartographies existantes et fiables (GeoBretagne, IGN, ...).

Les éléments les plus consolidés sont réunis dans l'évaluation environnementale du Plan Local d'Urbanisme approuvé au Conseil Municipal du 30/01/2020.

A partir de ce travail existant, l'objectif est de travailler dans le détail les zones et points de rupture identifiées et d'impliquer les services pertinents (Espace verts environnement, aménagement, voirie) pour envisager des actions d'atténuation.

Il existe également un objectif de recherche de synergie possible avec une trame noire.

**Mesures mises en œuvre (2500 signes maximum) :**

En lien et en cohérence avec le travail du service SIG de Lorient Agglomération, il s'agira de

- Poursuivre le travail de mise en valeur des continuités écologiques hennebontaises.
- Formaliser des cartographies permettant la bonne compréhension des enjeux par tous.
- Identifier collectivement des actions d'atténuation.
- Envisager une synergie avec le concept de trame noire, en lien avec les actions déjà menées par la commune (réduction de l'éclairage public).

**Attendus / impacts pour la biodiversité et indicateurs d'évaluation (1500 signes maximum) :**

De manière spécifique, des enjeux forts en matière de biodiversité sont à attendre :

- Identification et préservation des écosystèmes
- Mise en valeur des continuités / corridors écologiques
- Gestion des ressources, lutte contre les inondations, ...

De manière plus globale, affiner ces éléments d'aide à la décision peut permettre à la commune :

- D'intégrer ces éléments dans la planification territoriale et dans les documents de planification et d'urbanisme.
- D'identifier des synergies entre les services de la commune.
- De formaliser un support de sensibilisation et d'éducation, autant en interne qu'en externe (grand public, acteurs locaux, ...).



# FICHE ACTION

Cette action doit démontrer votre engagement en faveur de la biodiversité. Le choix de l'action illustrée peut traduire un effort particulier fait dans un domaine, une innovation locale, ou le caractère significatif d'un projet par rapport aux spécificités de votre territoire et de ses enjeux.

Lorsqu'il s'agit d'une opération d'aménagement (exemple : restauration de continuité écologique, etc.), merci de nous transmettre un plan ou un schéma si vous en avez un.

## Titre de l'action :

Explorer des techniques de gestion raisonnée des fossés et bas-côtés routiers

## Thématique de l'action (indiquer le chapitre concerné)

Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale

## Organisme /institution en charge de la mise en œuvre :

Mairie d'Hennebont

## Services de la collectivité associés :

Voirie Réseaux Circulation  
Service Espace Vert Environnement Propreté

## Budget :

Moyens humains internes + facturation ponctuelle d'un prestataire

## Partenaires financiers :

/

## Partenaires techniques :

Externalisation du curage et dérasement d'accotement  
Département Côtes d'Armor visiblement bien avancé.

## Date de début :

Novembre 2024

## Date de fin :

Février 2025

(+ amélioration continue chaque année)

### **Objectifs (1500 signes maximum) :**

En lien avec l'organisation des services propre à la commune (service Voirie-Réseaux-Circulation et Service Espace Vert Environnement Propreté), réinterroger le calendrier d'intervention et retravailler la thématique des bords des routes.

Plus spécifiquement, en lien avec la coordination des opérations de curage de fossés, dérasement de banquettes, fauchage, nettoyage des buses d'entrées de champ, venir explorer des techniques d'entretien moins invasives pour la biodiversité.

### **Mesures mises en œuvre (2500 signes maximum) :**

Exploration auprès du prestataire sélectionné pour les interventions de curage et de dérasement d'accotement de méthodes raisonnées.

A titre d'exemple :

- La technique du curage au tiers inférieur : entretien du fossé en curant uniquement le tiers inférieur de la profondeur totale du fossé et en préservant la végétation des talus.
- Le curage alterné / en alternance : le curage est effectué en alternance entre des zones non curées sur des tronçons de quelques dizaines de mètres.
- Dissociation des chantiers de curage et de dérasement : réduction des risques environnementaux.

Source / ressource : Présentation démarche des côtes d'Armor : gestion des fossés et bas-côtés routiers (2021)

### **Attendus / impacts pour la biodiversité et indicateurs d'évaluation (1500 signes maximum) :**

Assurer une gestion sécuritaire et raisonnée des bords de voiries de campagne

Maintenir la capacité d'évacuation de l'eau

Réduire l'érosion des talus et le dépôt de sédiments en aval

Envoyé en préfecture le 28/10/2024

Reçu en préfecture le 28/10/2024

Publié le

ID : 056-215600834-20241024-D202410009-AR

Préserver les milieux récepteurs

Réduire la fréquence et les coûts d'entretien

Source/ressource : Guide technique AFB - Bonnes pratiques  
environnementales - Protection des milieux aquatiques en phase chantier -  
Février 2018

# FICHE ACTION

Cette action doit démontrer votre engagement en faveur de la biodiversité. Le choix de l'action illustrée peut traduire un effort particulier fait dans un domaine, une innovation locale, ou le caractère significatif d'un projet par rapport aux spécificités de votre territoire et de ses enjeux.

Lorsqu'il s'agit d'une opération d'aménagement (exemple : restauration de continuité écologique, etc.), merci de nous transmettre un plan ou un schéma si vous en avez un.

## Titre de l'action :

Associer les habitants à la végétalisation autour du lavoir de Langroix

## Thématique de l'action (indiquer le chapitre concerné)

Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

## Organisme /institution en charge de la mise en œuvre :

Mairie d'Hennebont

## Services de la collectivité associés :

Service Espace Vert Environnement et Propreté

## Budget :

En cours de chiffrage

## Partenaires financiers :

/

## Partenaires techniques :

Service Voirie réseaux circulation, ALOEN

## Date de début :

2024

## Date de fin :

2026

## Objectifs (1500 signes maximum) :

Des travaux de réaménagement des lavoirs modernes de Langroix ont été entrepris début 2023. Pour des raisons de sécurité, le bâtiment a été partiellement déconstruit en conservant au maximum sa valeur patrimoniale. Les habitants sont invités à participer au projet d'aménagement des espaces verts en proximité.

L'objectif des aménagements proposés consistera à valoriser les espaces végétalisés d'un site d'intérêt historique et écologique inexploité et à rendre accessible les bacs des lavoirs dans un bâtiment en cours de dégradation continue.

Dit autrement, il s'agit de faire de cet espace une placette végétalisée, conviviale et paisible pour permettre un nouveau lieu de détente et de promenade. Les grandes orientations d'aménagements permettront d'assurer une continuité avec ceux existants dans une cohérence de quartier.

Les échanges avec les habitants, par une participation active à la redéfinition des aménagements des espaces verts, permettront une meilleure appropriation du lieu.

Ce site offre un potentiel de biodiversité et une diversité paysagère par son bocage, son ruisseau, ses talus. Aussi, des liaisons douces vers les rues Bobinnec et Lavandière ainsi qu'un terrain de basket proche du lavoir sont à valoriser.

## Mesures mises en œuvre (2500 signes maximum) :

- Inventaire faunistique
- Atelier participatif
- Réunions publiques à partir d'un support avec des visuels de mobilier, de plantation, de jeux naturels.

Selon les orientations données à la démarche :

- Choix de plantes aquatiques et de berge appropriées
- Installation de structures végétales
- Pose d'un panneau explicatif de la démarche
- In fine : Mise en valeur du patrimoine et de la biodiversité

## Attendus / impacts pour la biodiversité et indicateurs d'évaluation (1500 signes maximum) :

Au-delà des aspects participatifs décrits ci-dessus, la remise en eau du lavoir doit permettre plusieurs impacts positifs :

- Habitat pour la faune aquatique : Les lavoirs peuvent fournir un habitat pour diverses espèces aquatiques, telles que les poissons, les insectes aquatiques et les amphibiens, qui peuvent utiliser ces zones pour se nourrir, se reproduire et se réfugier.
- Zones Humides : Les lavoirs peuvent contribuer à la création ou au maintien de zones humides, qui sont des habitats importants pour une grande variété d'espèces végétales et animales.
- Corridors Écologiques : Les rivières et cours d'eau associés aux lavoirs peuvent servir de corridors écologiques, facilitant le déplacement des espèces entre différents habitats. Cela peut aider à maintenir des populations saines en permettant le flux génétique entre elles.
- Réduction des Polluants : Si bien entretenus, les lavoirs peuvent aider à filtrer les polluants avant qu'ils n'atteignent les rivières plus grandes, améliorant ainsi la qualité de l'eau et bénéficiant indirectement aux espèces en aval.

Le pH du lavoir peut être une première clef d'entrée pour mesurer la qualité de l'eau, avec la recherche d'un pH neutre propice aux impacts listés ci-dessus.

# FICHE ACTION

Cette action doit démontrer votre engagement en faveur de la biodiversité. Le choix de l'action illustrée peut traduire un effort particulier fait dans un domaine, une innovation locale, ou le caractère significatif d'un projet par rapport aux spécificités de votre territoire et de ses enjeux.

Lorsqu'il s'agit d'une opération d'aménagement (exemple : restauration de continuité écologique, etc.), merci de nous transmettre un plan ou un schéma si vous en avez un.

## Titre de l'action :

Restaurer et renaturer la zone humide du Quimpéro

## Thématique de l'action (indiquer le chapitre concerné)

Favoriser la résilience du territoire face au changement climatique grâce à la Nature

## Organisme /institution en charge de la mise en œuvre :

Pilotage : Lorient Agglomération  
Co-pilote : Mairie d'Hennebont

## Services de la collectivité associés :

Direction Aménagement  
Service Espace Vert Environnement

## Budget :

En attente de chiffrage (~ 10 000€)

## Partenaires financiers :

Lorient Agglomération

## Partenaires techniques :

Lorient Agglomération

## Date de début :

2024

## Date de fin :

2026 (prévisionnel)

### **Objectifs (1500 signes maximum) :**

La zone humide du Quimpéro est régulièrement concernées par des débordements.

La commune, en étroite collaboration avec Lorient Agglomération, cherche à renaturer et restaurer cette zone humide, en accord avec le schéma directeur des eaux pluviales sur le secteur est de la ville.

La renaturation vise à rétablir les fonctions écologiques essentielles de l'écosystème, telles que la régulation de l'eau, la purification de l'eau, la séquestration du carbone, et la fourniture d'habitats pour une grande diversité d'espèces. Cela doit également contribuer à la résilience environnementale et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Un bureau d'études a été missionné par Lorient Agglomération pour proposer plusieurs scénarios d'intervention.

### **Mesures mises en œuvre (2500 signes maximum) :**

Le service espace vert, environnement et propreté de la Ville, a déjà une expérience importante en termes de renaturation. Co-pilote sur ce projet, les attentes sont les suivantes :

- Restaurer les Flux d'Eau Naturels : Réouvrir ou rétablir les cours d'eau, les ruisseaux et les canaux naturels (reméandrage). Cela pourra inclure le démantèlement de drainages modifiant le régime hydrologique naturel.
  - Améliorer la Qualité des Sols : Traiter les sols contaminés ou compactés pour restaurer leur capacité à soutenir une végétation saine. Cela peut inclure l'ajout de matière organique ou de micro-organismes bénéfiques.
  - Lutter Contre l'Érosion : Utiliser des techniques de stabilisation des sols, comme les fascines ou les couvertures végétales, pour prévenir l'érosion.
  - Réintroduire de la Végétation adaptée aux conditions hydrologiques de la zone humide.
- Intégrer l'entretien Régulier au programme d'entretien annuel de la commune



## **Attendus / impacts pour la biodiversité et indicateurs d'évaluation (1500 signes maximum) :**

Les zones humides sont des écosystèmes offrant des habitats essentiels pour la biodiversité, qui régulent les processus écologiques, et soutiennent une multitude d'espèces. Leur préservation et leur restauration sont cruciales pour maintenir la santé des écosystèmes globaux et pour soutenir la diversité biologique.

Parmi leurs principaux impacts, on peut lister :

- Leur rôle d'habitat pour une grande diversité d'espèce
- Leur rôle de zone de reproduction et de nourrissage pour les espèces
- Leur rôle de régulation écologique (séquestration de carbone, filtration de l'eau en zone tampon, ...)
- Leur rôle dans la résilience écologique d'un territoire (régulation des cours d'eau et des fortes précipitations, refuge écologique en cas de tempête, ...)
- Leur rôle indirect dans les synergies écologiques (pollinisation, chaîne alimentaire, ...).